



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 24016

Texte de la question

Dans le cadre de la politique de désenclavement du territoire et de la promotion d'un tourisme adapté, M. Victor Brial souhaiterait savoir si M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer est disposé à aider financièrement Wallis-et-Futuna à participer à la foire de Paris 1999. Regrettant que le territoire n'ait pu y être représenté faute de crédits en 1998, il précise que cette manifestation dont l'organisation pourrait être confiée au mouvement associatif serait l'occasion de mieux faire connaître l'archipel du grand public : son artisanat, sa philatélie, sa musique, les récits de voyage et les travaux ethno-archéologiques que son histoire singulière a suscités.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaiterait savoir si le secrétariat d'Etat à l'outre-mer est disposé à verser une contribution au territoire de Wallis-et-Futuna afin de participer à la foire de Paris 1999. Le financement de la participation du territoire de Wallis-et-Futuna à la foire de Paris a été assuré à plusieurs reprises sur le FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social) dans le cadre du contrat de plan 1989-1993, avec le concours financier du Territoire. Le Territoire a ensuite pris le relais en totalité sur son propre budget. Si l'inscription d'une telle action ne pouvait être maintenue sur le budget territorial, il pourrait être envisagé, sous réserve des disponibilités, de l'imputer sur l'actuel contrat de plan qui comporte une dotation au titre de l'aide à l'artisanat.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24016

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 298

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2105